



PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE DES PERSONNELS NON ELECTRICIENS

Chargé de chantier
niveau B0 H0 HOV

OBJECTIF

- Apprendre au stagiaire à connaître le risque électrique et savoir s'en protéger
- Permettre à l'employeur de délivrer à son personnel électricien un titre d'habilitation B0 H0 HOV chargé de chantier

REGLEMENTATION

Décret 2010-1118 du 22.09.2010 - R4544-3 à -11 du code du Travail

A l'issue de cette formation, l'employeur doit délivrer à son personnel formé un TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE reprenant :

- le symbole de l'habilitation
- son champ d'application (domaine de tension, ouvrages concernés)

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des opérations effectuées:

- complexité ou fréquence des opérations,
- évolution technologique des matériels,
- diversités des ouvrages et des installations.

LA PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE EST DE 3 ANS.

La réactualisation des connaissances sera vérifiée par un nouvel examen, identique à l'examen initial

PUBLIC

Personnel non électricien ayant accès aux locaux électriques pour surveiller des travaux non électriques (ex. : ménage, peinture, graissage, maçonnerie, menuiserie...), ou surveiller des travaux à proximité d'une installation électrique sous tension ou consignée.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

DUREE

10h30 / 1,5 jour en formation initiale
7h / 1 jour en réactualisation des connaissances

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Exposés théoriques, études de cas pratiques (analyse préalable et réalisation d'une intervention élémentaire et réarmement d'un dispositif de protection, mise en œuvre d'EPI)

Cas pratiques réalisés sur des armoires électriques pédagogiques.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

La formation est sanctionnée par une évaluation théorique et pratique. En cas de réussite aux test, nous vous remettons une proposition d'habilitation électrique adaptée aux missions de votre salarié(e).

PROGRAMME

Cette formation est conforme au décret 2010-1118 du 22.09.2010, aux articles R4544-3 à -11 du code du Travail, et à la norme NFC 18-510

PARTIE THEORIQUE

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Les différents risques d'origine électrique
- Les effets du courant sur le corps humain
- Ouvrage ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation
- Prescriptions de sécurité associées aux zones d'environnement et aux opérations
- Protection collective : mesures, équipements et signalisation
- Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre.
- Conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident d'origine électrique sur ou près des ouvrages et installations électriques .
- Acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Zones de travail : mise en place et surveillance
- Documents : type et utilisation (autorisation de travail, certificat pour tiers)

PARTIE PRATIQUE

- Application pratique et mise en situation du stagiaire

PRE REQUIS (à vérifier par vos soins) 1

Aucun..

LIEU

Formation animée dans vos locaux.

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule réalisé par 5A FORMATIONS est remis à chaque participant pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions.

Un retour à chaud est systématiquement réalisé à l'issue de la formation, accompagné la cas échéant de conseil(s) en prévention.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Réfèrent handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 840€ HT / par jour (hors tarif fidélité ou adaptation particulière)